

**EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE  
D'INGÉNIEUR TERRITORIAL**

**SESSION 2022**

**ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription.

Durée : 4 heures  
Coefficient : 5

**SPÉCIALITÉ : PREVENTION ET GESTION DES RISQUES**

**OPTION : HYGIÈNE, LABORATOIRES, QUALITÉ DE L'EAU**

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 66 pages dont 2 annexes.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.*

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

La métropole d'Ingemetro regroupe 20 communes, 700 000 habitants, et est compétente en matière d'eau potable. Le service est géré via une délégation de service public (DSP) jusqu'au 31 décembre 2023. Le niveau de service est suivi par l'autorité organisatrice de la métropole qui pilote également la stratégie, les ressources en eau et les travaux d'extension.

Le nouvel exécutif souhaite adapter le service public de l'eau potable pour répondre aux contraintes induites par les changements climatiques et pour que l'eau potable soit considérée comme un bien commun accessible à tous. Sur ce mandat, les élus souhaitent mettre en place 3 projets phares :

1. une régie publique à autonomie financière et personnalité morale au 1<sup>er</sup> janvier 2024 intégrant des usagers au sein de son conseil d'administration (20% des sièges),
2. une tarification sociale et environnementale,
3. une politique foncière préventive de protection et de préservation des ressources.

Vous êtes ingénieur territorial, chef de projet au sein de la Direction générale de la métropole. Votre mission est de coordonner la mise en œuvre des 3 projets phares du mandat et de mettre en place, en vous appuyant sur les services de la métropole, un mode projet permettant de garantir et de sécuriser la réussite des processus.

### **Question 1 (8 points)**

Le directeur général des services vous demande dans un premier temps de travailler à la mise en place de la régie.

- a) Vous présenterez les intérêts de ce type de structure pour le service public de l'eau. (1 point)
- b) Vous préciserez le périmètre et les missions que pourrait intégrer cette régie ainsi que les outils permettant de construire les relations entre celle-ci et la métropole. (3 points)
- c) Vous proposerez des repères organisationnels et opérationnels pour une mise en place effective de la régie au 1<sup>er</sup> janvier 2024. (4 points)

### **Question 2 (6 points)**

Vous rédigerez une note méthodologique en vue d'étudier la mise en œuvre d'une tarification répondant aux objectifs suivants :

- préservation des ressources en eau : sensibiliser les différents usagers aux tensions sur la ressource et les inciter à maîtriser/réduire leurs consommations,
- social : aider les plus démunis en favorisant l'accès à l'eau pour tous et en imaginant un dispositif permettant aux bénéficiaires des minimas sociaux d'avoir un tarif adapté.

Les élus souhaitent au demeurant que cette tarification garantisse le niveau de recettes actuelles afin de financer les investissements du service.

Dans cette note méthodologique, vous explicitez les étapes du projet, les parties prenantes et les livrables attendus.

### Question 3 (6 points)

Dernier volet de la feuille de route du nouvel exécutif, la préservation de la ressource en eau est un enjeu fort pour la métropole.

L'aire d'alimentation des captages du service est soumise à des pressions foncières, immobilières et agricoles. Sur les 150 km<sup>2</sup>, 40% sont occupés par des activités agricoles. Seulement 3,5% sont des agriculteurs bio.

La qualité des eaux de certains captages est préoccupante (cf annexe B). Par ailleurs, la présence de certaines molécules liées aux pesticides ou herbicides (métolachlore, piclorame) est avérée, mais les seuils restent conformes.

- a) Quel état des lieux faites-vous de la situation ? (2 points)
- b) Quels dispositifs réglementaires pouvez-vous mobiliser pour préserver et améliorer la qualité de l'eau ? Quelles pistes d'actions suggérez-vous ? (4 points)

#### Liste des documents :

**Document 1 :** « Protection de la ressource en eau : Eau de Paris acquiert 81 hectares de parcelles pour développer l'agriculture durable sur l'aire d'alimentation des sources de la Vigne (28) » - *Eau de Paris* - 15 novembre 2018 - 2 pages

**Document 2 :** « La gestion publique de l'eau - Mode d'emploi » - *Aqua publica europea* - mars 2012 - 39 pages

**Document 3 :** « Communiqué de presse. Durée des aides à la conversion bio : pas de changement » - *Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation* - 12 mars 2019 - 1 page

**Document 4 :** « L'accès à l'eau pour tous. Bilan 2019 de l'expérimentation pour une tarification sociale de l'eau et de l'assainissement » - *Ministère de la Transition écologique et solidaire* - janvier 2020 - 1 page

**Document 5 :** « Comité national de l'eau. Rapport d'analyse de l'expérimentation pour une tarification sociale de l'eau » - *Ministère de la Transition écologique et solidaire* - mai 2019 - 12 pages

**Document 6 :** « Amendement relatif à la loi sur l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (n°2401) » - *legifrance.gouv.fr* - Adopté le 22 novembre 2019 - 4 pages

**Document 7 :** « Eau et assainissement : pourquoi la gestion en régie gagne du terrain » - *La Gazette* - 1<sup>er</sup> mars 2021 - 2 pages

#### Liste des annexes :

**Annexe A :** Données clés de la métropole - 1 page

**Annexe B :** Descriptif des captages - 1 page

#### Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*